ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/16/guestions/QANR5I 16QE5870

16ème legislature

Question N°: 5870	De M. Philippe Juvin (Les Républicains - Hauts-de-Seine)			Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Mi	Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités	
Rubrique >santé Tête d'analyse >Garantir à tous un a à une nourriture sain de bonne qualité		saine et	<u> </u>	
Question publiée au JO le : 21/02/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)				

Texte de la question

M. Philippe Juvin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur le « fonds pour une aide alimentaire durable ». Selon le rapport IGAS IGF 2022, entre sept et huit millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire et n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante pour leur permettre de mener une vie active et saine. Seuls 42 % des adultes et 23 % des enfants mangent cinq fruits et légumes par jour, dont la moitié est importée. Par ailleurs, notamment à cause des importations, l'alimentation serait responsable de 24 % des émissions de gaz à effet de serre des ménages français. C'est dans ce contexte que devait être déployé le « chèque alimentation » afin de faciliter l'accès aux produits français de qualité pour les 8 millions de Français les plus modestes. Le dernier PLFSS a consacré la création d'un « fonds pour une aide alimentaire durable » doté de 60 millions d'euros. Il vise à aider, via des appels à projets, les grands acteurs nationaux de l'aide alimentaire à acheter davantage des produits de qualité et des produits frais. Il permet en outre de soutenir des initiatives dans les territoires, telles que l'approvisionnement en circuit court des banques alimentaires et des associations. Malgré ces annonces, nombre d'associations dénoncent la faiblesse des montants alloués : pour que ce fonds soit à la hauteur d'une réelle action de santé publique, 600 à 700 millions d'euros seraient nécessaires pour atteindre 400 grammes (soit cinq portions) de fruits et légumes par jour et par personne. Un tel budget est évidemment considérable mais pourrait se justifier dans le cadre d'un équilibre médico-économique, par ses effets bénéfiques sur la santé. Ainsi, il demande qu'une étude d'impact médico-économique soit réalisée pour établir les bénéfices d'un investissement de 700 millions d'euros en faveur de l'accès aux fruits et légumes pour la population la plus modeste.